



DEJEPS
ANIMATION
SOCIO-ÉDUCATIVE
ET/OU
CULTURELLE

FORMATION D.E.J.E.P.S.

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Diplôme du Ministère des Sports

Homologué de niveau III au Registre National des Certifications Professionnelles Code RNCP : 4900

Spécialité "Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Développement de projets, territoires et réseaux

Du 1er OCTOBRE 2021 au 5 JUILLET 2022

1337 HEURES

658 HEURES EN CENTRE DE FORMATION ET 679 HEURES EN ENTREPRISE

Habilitation Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

La formation en centre à l'IFA se réalisera à Paris

OBJECTIF DE FORMATION

Former des coordinateurs de l'animation socioculturelle à la conception et à la conduite de projets d'action s'appuyant sur des démarches participatives et formatives à partir des dynamiques de territoire.

COMPETENCES VISEES PAR LA FORMATION

FORMATION EN CENTRE

La spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle » atteste les compétences suivantes :

- ✓ concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation,
- ✓ coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action,
- ✓ conduire des démarches pédagogiques,
- ✓ conduire des actions de formation.

La mention « Développement de projets, territoires et réseaux » atteste des compétences suivantes :

- ✓ piloter la mise en œuvre de projets d'animation dans le cadre des valeurs de l'éducation populaire,
- ✓ soutenir le travail de l'équipe,
- ✓ organiser le travail partenarial,
- ✓ mettre en œuvre des démarches participatives d'éducation populaire,
- ✓ accompagner l'implication des bénévoles,
- ✓ organiser la mobilisation des moyens,
- ✓ conduire des interventions de formation au sein de son équipe.

La formation est organisée autour de quatre Unités Capitalisables qui devront être certifiées pour obtenir le diplôme :

- ✓ UC 1 : Concevoir un projet d'action
- ✓ UC 2 : Coordonner la mise en œuvre du projet d'action
- ✓ UC 3 : Conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- ✓ UC 4 : Animer en sécurité dans le champ de l'activité

FORMATION EN ENTREPRISE

Le lien centre/formation en entreprise est renforcé, le stagiaire peut acquérir des compétences. La formation pratique se déroule par quinzaine dans des structures associatives (MJC, centres socioculturels, centres sociaux, ...), des collectivités locales (services enfance, jeunesse, culturel, sports, ..), le secteur médico-social (maisons de retraite, hôpital,...), le secteur de l'environnement et du développement durable...

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Exigences préalables

- ♦ Etre titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au RNCP (BPJEPS) ou être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP (licence, DUT, ...)
- ou attester d'un diplôme de niveau IV et se prévaloir d'une expérience de six mois dans l'animation ou justifier de 24 mois d'activité professionnelle et/ou bénévole correspondant à 1 600 heures minimum
- ♦ Etre titulaire de l'Attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1
- ♦ Connaissance du secteur de l'animation
- ♦ **Etre en recherche active d'une structure permettant de réaliser la formation en entreprise.**

Sélections

- ❶ Examen du dossier de candidature et du dossier de vérification des TEP
 - ❷ Présence à une réunion d'information collective
 - ❸ Une épreuve écrite
 - ❹ Entretien oral portant sur le parcours et les motivations d'entrée en formation
- } de mai à août 2021
(sur convocation)

FINANCEMENT DE LA FORMATION

❷ SI VOUS ETES SALARIÉ-E

- En Congé Individuel de Formation (CIF)
- En Formation Continue financée par l'employeur (Plan de Formation ou Période de Professionnalisation)
- En Contrat de Professionnalisation, le coût de formation et la rémunération sont pris en charge par l'employeur
- En Compte Personnel de formation, la formation est éligible au CPF 127863

❶ SI VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI

Les demandeurs d'emploi pourront éventuellement bénéficier de places financées par le Pôle Emploi dans le cadre de l'AIF. (se rapprocher de votre référent Pôle Emploi).

❸ AUTRES FINANCEMENTS

- Cofinancement : vous pouvez vous renseigner selon votre situation auprès de Pôle Emploi, de la Caisse d'Allocation Familiale, du Conseil Général, de votre Caisse de Retraite, du Centre d'Action Sociale, de la Maison de l'Emploi ou du P.L.I.E de votre commune...
- Financement possible également par le dispositif « Fond d'Aide aux Jeunes » et autres dispositifs 18-25 ans : se renseigner auprès de la Mission Locale et/ou Pôle Emploi
- Financement Individuel

VALIDATION DE LA FORMATION

Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport "Animation socio-éducative ou culturelle" est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Le titulaire du DEJEPS peut exercer plusieurs types d'emplois : coordinateur, chargé de projet, référent, responsable, directeur... Il exercera son activité professionnelle dans le cadre d'associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire, de municipalités (service enfance, jeunesse, sports, ...) du secteur médico-social, d'entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire, du secteur de la formation, du secteur culturel, du secteur de l'environnement et du développement durable, ...

Institut de Formation à l'Animation (I.F.A.)

168 bis rue Cardinet - 75017 PARIS

Tél. : 01 44 85 29 80 - Fax : 01 44 85 29 88

Email : ifanimation@gmail.com

Site : www.formation-animation-ifa.fr

Formation Professionnelle n° 11.75.04550.75

Association Agréée Jeunesse et Sports n° 75.870

SIRET / 309 552 198 00017 – APE/NAF : 8559 A